Mercredi 13 mai a eu lieu à Dijon, de 9h à 12h30, au lycée Charles De Gaulle, une Commission académique de suivi des enseignements et activités de théâtre (CASEAT). Sous la présidence de **M.** **Denis Rolland, recteur de l’académie, M. Patrick Laudet, inspecteur général des lettres chargé des missions théâtre et cinéma-audiovisuel, Mme Laetitia de Monicault, directrice adjointe de la DRAC de Bourgogne, M. Marc Bussière, I.A/I.P.R des lettres chargé du dossier théâtre pour l’académie de Dijon, M. Eric Gady, DAAC, Mme Sylvie Raissiguier et M. Yannick Caurel, conseillers de la DRAC de Bourgogne, M. Yves Moalic, professeur chargé de mission en théâtre, M. Benoît Lambert et Mme Véronique Philibert, respectivement directeur et secrétaire générale du C.D.N. de Dijon**, ainsi que tous les chefs d’établissements concernés par un enseignement de théâtre, les enseignants en charge d’options, enseignements de spécialité, classes à horaire aménagé et ateliers, et plusieurs metteurs en scènes et acteurs partenaires de l’Education Nationale comme **Mme** **Elisabeth Barbazin, M. Sylvain Marmorat, Mme Philomène Mitaine.**

Les chefs d’établissements et leurs équipes pédagogiques avaient au préalable été invités à réfléchir à deux problématiques :

-*Qu’est-ce que l’enseignement du théâtre apporte aux élèves dans votre établissement, pour ceux qui suivent la formation, mais aussi pour tous les autres ?*

*-Pour améliorer ces dispositifs, que proposez-vous ?*

Après une petite introduction théâtralisée par des élèves du lycée Montchapet, suivie de la projection d’une captation d’une prestation de lycéens de terminale présentant un extrait de mise en scène de *Cendrillon* de Joël Pommerat au programme du baccalauréat en épreuve de spécialité, vidéo projetée par **Carole Vidal-Rosset**, d’anciennes élèves de spécialité théâtre viennent dire combien l’enseignement qu’elles avaient reçu dans cette discipline leur avait apporté tant sur le plan personnel que dans la vie professionnelle

M. le recteur insiste sur le soutien qu’il apporte à l’enseignement du théâtre, partout et à tous les niveaux du système éducatif, et sur son souhait que cet art puisse être pratiqué par tous les élèves au cours de leur scolarité, à commencer par celles et ceux qui sont le plus éloignés des pratiques culturelles pour des raisons sociales ou territoriales. Il a rappelé que les équipes qui oeuvraient pour la démocratisation de l’enseignement du théâtre et des pratiques artistiques trouveraient toujours son appui de manière concrète et institutionnelle. 1500 élèves environ bénéficient d’une activité théâtrale en milieu scolaire dans l’académie : c’est bien, mais encore insuffisant selon M. le recteur qui encouragera toute initiative de nature à augmenter l’effectif de jeunes concernés, en particulier dans les filières professionnelles et en direction des « décrocheurs », tout cela en partenariat avec des artistes reconnus par la DRAC pour leurs compétences artistiques et pédagogiques. Les PEAC (parcours d’éducation artistique et culturelle) doivent permettre une formation sur la durée pour tous les élèves, et les EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) doivent s’ouvrir largement au théâtre dans le cadre de la future réforme du collège. M. Patrick Laudet insiste sur l’éveil intellectuel que permet la pratique du théâtre chez les enfants et les adolescents, et il plaide pour qu’un effort particulier soit consenti pour toucher en priorité les élèves dont les parcours scolaires n’offrent pas pour l’instant les opportunités culturelles dont ils ont justement plus besoin encore que les autres, ce que confirmeront ensuite M. Benoît Lambert et Mme de Monicault. M. Laudet insiste également sur l’importance du théâtre pour conjurer le fanatisme et la haine, le travail d’appropriation et d’interprétation d’un texte étant la meilleure façon d’appréhender l’altérité et de préparer la formation de citoyens qui sauront résister aux attaques que subit le principe de laïcité. **M. Vicard**, proviseur du lycée Hilaire de Chardonnet, proposera dans la foulée que les élèves des options théâtre soient les ambassadeurs de la laïcité auprès de leurs camarades dans le cadre de débats, forums et interventions de différente nature au sein de la communauté éducative.

Après cette première partie de l’échange, les participants sont invités à exprimer les réponses qu’ils souhaitent apporter aux deux questions préalables qui leur avaient été posées :

**Mme Durnerin**, proviseur du lycée Louis Davier de Joigny, lit un texte écrit par le professeur responsable de l’option facultative théâtre de son lycée, dans lequel un bilan exhaustif est fait des compétences apportées aux lycéens par un tel enseignement : rigueur intellectuelle, esprit collectif, ouverture d’esprit, tolérance, civisme, équilibre du corps, acceptation de soi et des autres, démocratisation des arts et de la culture. Un enseignement de spécialité doit s’ouvrir à Louis Davier à la rentrée 2016 en partenariat avec le théâtre de l’Archipel. M. Bussière dit alors l’importance d’une telle ouverture de filière en termes d’équité territoriale, le département de l’Yonne ne possédant encore aucun enseignement de ce type malgré une expérience indéniable et une demande forte de la part des lycéens. Il rappelle que la Nièvre est dans le même cas, et déclare qu’il est favorable à l’ouverture d’une spécialité à Nevers dès l’année suivante.

**M. Alain Jassionnesse**, proviseur du lycée Anna Judic de Semur-en-Auxois, expose le bilan très positif des enseignements de théâtre dans son établissement. Il montre combien c’est une chance, dans un lycée polyvalent rural dont le public est plutôt défavorisé, d’avoir entre 80 et 90 élèves qui pratiquent le théâtre, combien ces élèves ont une influence positive sur leurs camarades, et constate la très grande implication de ces optionnaires dans toutes les instances représentatives de l’établissement. Il souligne le fait que non seulement certains élèves de spécialité arrivent à atteindre un très bon niveau dans l’ensemble des disciplines (mentions TB au bac, poursuite d’études en classes préparatoires littéraires avec option études théâtrales, à Lyon malheureusement puisqu’il n’existe pas de telles classes dans l’académie de Dijon), mais que certains élèves obtiennent le baccalauréat grâce au théâtre, parce que c’est pour eux une motivation très forte et grâce aussi au jeu des coefficients. Il souligne également le rôle de pôle culturel que joue son lycée dans un territoire rural très mal doté structurellement, et cela grâce aux résidences d’artistes organisées dans l’établissement par l’équipe pédagogique. Enfin il propose que son établissement soit porteur d’un projet innovant : l’ouverture d’une option théâtre en baccalauréat professionnel (hôtellerie et tertiaire.) M. le recteur se dit très favorable à ce type d’initiative. La question d’un module théâtre offert à des élèves décrocheurs est également évoquée.

Ensuite, interviennent les professeurs et principaux des collèges et professeurs dotés d’une classe à horaire aménagé théâtre, ou en passe d’en être dotés (Chalon-sur-Saône, Pontailler-sur-Saône, Avallon, La Clayette) : **Mme Antheaume, M. Dumont, Mme Loiseau, Mme Gourdon, M. Georges, Mme Beylier**. L’accent est mis là aussi sur le fait que le théâtre permet à des élèves parfois en délicatesse avec le système éducatif de réussir en prenant un détour et surtout, de s’épanouir, de reprendre pied parfois, d’apprendre à travailler en groupe… L’implantation souvent rurale de ces classes est très appréciée, le rôle de moteur culturel sur un territoire souvent mal servi est souligné, ainsi que le très grand atout que constitue le partenariat entre des professeurs et des artistes reconnus pour leurs grandes compétences dans la transmission de leur art.

**Mme Marie-Sabine Baard**, professeure au lycée Stephen Liégeard de Brochon, intervient pour dire sa grande déception que le dispositif Traverses ait été abandonné. Elle souligne le grand profit que les élèves d’option facultative théâtre de Seconde de toute l’académie tiraient de cette journée annuelle au cours de laquelle ils rencontraient d’autres élèves d’autres lycées, et travaillaient ensemble sous la direction d’un professeur et d’un artiste qu’ils ne connaissaient pas. Elle regrette qu’en Côte d’Or, le nouveau dispositif Lycéades, se déroulant sur deux jours, soit de fait réservé aux élèves scolarisés à Dijon ou à proximité de Dijon étant donné le coût exorbitant du transport et de l’hébergement pour les autres, et ne concerne pas les secondes, qui ont particulièrement besoin d’une telle rencontre au début de leur carrière de lycéens.

En conclusion, chacun s’accorde pour dire que, loin d’être un « supplément d’âme » ou une activité pour ceux qui sont en situation de réussite et peuvent s’offrir un détour artistique pour compléter leur formation prestigieuse, le théâtre dans le système éducatif doit s’adresser à tous et contribuer à lutter contre l’échec scolaire et contre le mal-être de la jeunesse.